

**Séance du 30 octobre 2003**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dufrene à M. Massé, M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Bisauta à M. Causse.

**ABSENTS** : Mme Lougarot, M. Larralde.

**SECRETAIRE** : M. Charrier.

**OBJET** : EAU POTABLE - Syndicat Mixte de l'Usine de Traitement d'Eau Potable de la Nive - Election des délégués du Conseil Municipal.

M. BOUSTINGORRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 29 mars 2001, le Conseil Municipal a désigné 5 de ses membres pour siéger au Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive, acteur majeur et incontournable de l'agglomération en matière d'eau potable.

Il s'agit de :

- M. BOUSTINGORRY
- M. DELAS
- M. MASSE
- Mme BEDARRIDES
- M. POMMIEZ

Dans le cadre de l'évolution statutaire du Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive, que le Conseil Municipal avait approuvé lors de sa séance du 26 mars 2003 l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2003 a validé l'adhésion du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Boucau Tarnos ainsi que la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral, le nombre des délégués de la Ville de BAYONNE est désormais fixé à 3 délégués et un suppléant.

Il vous est demandé de désigner les 3 délégués et le suppléant.

Sont candidats :

- Titulaires : M. BOUSTINGORRY  
M. POMMIEZ  
Mme BEDARRIDES

- Suppléant : M. DELAS

Ont obtenu : 31 voix pour, 6 voix contre.

Sont élus :

- Titulaires : M. BOUSTINGORRY  
M. POMMIEZ  
Mme BEDARRIDES

- Suppléant : M. DELAS

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

M. Sarhy s'abstient.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.